



Gouvernement du Québec  
Le ministre de la Santé  
et des Services sociaux

Québec, le 5 juin 2006

Monsieur Alain Poirier  
Directeur national de Santé publique et  
sous-ministre adjoint de la Santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)  
G1S 2M1

Monsieur Richard Massé  
Président-directeur général  
Institut national de santé publique  
945, avenue Wolfe  
Québec (Québec)  
G1V 5B3

Messieurs,

Dans un rapport rendu public le 2 juin dernier concernant le décès par noyade d'une adolescente de treize ans, le coroner René Charest dresse plusieurs constats et formule des recommandations. L'une d'entre elles s'adresse spécifiquement au Directeur national de la Santé publique et à l'Institut national de santé publique et demande une enquête sur tous les aspects de la sécurité concernant les piscines résidentielles et publiques afin de formuler des recommandations visant à instituer des règles.

Selon le communiqué de presse émis par le Bureau du coroner, « il n'existe aucune norme concernant le système de filtration des piscines résidentielles au Québec, contrairement à ce qui existe pour les piscines publiques, et il serait essentiel de s'en doter. [Le coroner] Charest souligne également dans son rapport que la Consumer Project Safety Commission (CPSC) des États-Unis a réalisé un document destiné à identifier et à éliminer les risques de piégeages associés aux systèmes de filtration des piscines, des pataugeoires et des spas. Le Québec devrait, selon lui, s'inspirer de l'information contenue dans cet ouvrage. [Enfin, il] recommande que les autorités compétentes passent en revue tous les aspects de la sécurité des piscines résidentielles et des piscines publiques afin d'améliorer et de bonifier la réglementation déjà en vigueur, pour une meilleure protection de la vie humaine. »

Dans ce contexte, je vous demande de produire un rapport sur cette question d'ici le 15 septembre 2006. Ce rapport pourrait être examiné par la suite par un groupe de travail que mettra sur pied ma collègue ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, afin d'étudier les recommandations du coroner et de proposer des mesures afin de prévenir de telles situations.

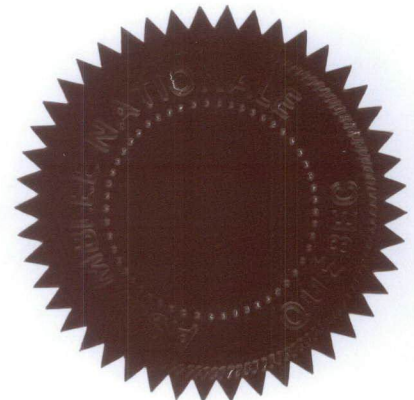
Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,

PHILIPPE COUILLARD

Québec  
1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Téléphone : (418) 266-7171  
Télécopieur : (418) 266-7197

Montréal  
600, rue Fullum, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3L6  
Téléphone : (514) 873-3700  
Télécopieur : (514) 873-7488



1000  
1000  
1000

c.c. Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions

